

Dossier d'inscription 2022 Formation d'Auxiliaire Ambulancier

Présentation et contenu de la formation :

Cette formation comprend 5 modules¹ :

Module 1 :

- ✚ Anatomie,
- ✚ Formation Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (A.F.G.S.U. 2) :
 - Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul et en équipe,
 - Les urgences vitales et potentielles,
 - Les risques collectifs.

Module 2 :

- ✚ Hygiène et prévention de la transmission de l'infection.

Module 3 :

- ✚ Manutention et règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

Module 4 :

- ✚ Conduite et transport sanitaire.

Module 5 :

- ✚ Respecter les règles et valeurs de la profession et assurer la gestion administrative du dossier.

A l'issue des épreuves de validation des compétences, **une attestation de formation d'Auxiliaire Ambulancier est délivrée au stagiaire.**

Nombre de stagiaires par session : environ 20.

Cette formation se déroule dans les locaux de l'Institut de Formation aux Professions de Santé.

Calendrier :



Période d'inscriptions :

- ✚ Du lundi 27 septembre au vendredi 26 novembre 2021

Sessions de formation :

- ✚ **1^{ère} session** : du lundi 21 février au vendredi 04 mars 2022
- ✚ **2^{ème} session** : du lundi 25 avril au vendredi 06 mai 2022

¹ Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier- article 1

Conditions d'admission à la formation :

L'accès à cette formation n'est pas soumis à une épreuve de sélection. Aucun diplôme n'est obligatoire. Compte tenu du niveau des enseignements dispensés, le brevet des collèges ou son équivalent est le minimum pour suivre ces enseignements.

La sélection des candidatures s'effectue sur dossier au vu :

- d'un C.V. détaillant les expériences professionnelles,
- d'une lettre de motivation,
- d'une attestation de stage de découverte d'une durée de 35 h 00 dans une entreprise de transports sanitaires.

Les candidats à cette formation doivent être titulaires :

- **du permis de conduire B** conforme à la législation en vigueur et en état de validité, hors période probatoire (il faut donc avoir, avant l'entrée en formation, son permis de conduire depuis plus de 3 ans ou depuis plus de 2 ans pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée) ;
Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique n'est pas autorisé.
- **de l'avis médical d'aptitude à la conduite d'ambulance** : CERFA n°14880*02 à faire compléter par un médecin agréé par la préfecture pour les visites (liste disponible sur le site internet de la Préfecture) ;

L'inscription définitive à l'une des sessions sera notifiée à chaque candidat par courrier au cours de la semaine du 6 au 10 décembre 2021.

Coût de la formation :

- **Frais de formation : 860 € (à confirmer) pour l'année 2022**

Toute formation commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou d'annulation après le début de la formation.

Modalités de financement possible selon votre situation :

▪ **Utilisation de vos droits sur le Compte Personnel de Formation (CPF) :**

Il vous appartiendra, en temps voulu, de faire une demande sur votre Compte personnel de Formation <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Attention : Vous devez attendre de savoir si votre inscription est retenue avant de faire cette demande.

Si vous êtes demandeur d'emploi et que vos droits CPF sont insuffisants, vous pouvez bénéficier d'un financement complémentaire de pôle emploi sous certaines conditions (se renseigner auprès de pôle emploi).

▪ **Prise en charge par votre employeur ou un fonds de formation et/ou Opérateurs de Compétences (OPCO) :**

Les personnes actuellement salariées en CDI et souhaitant **faire une demande de prise en charge financière auprès de leur employeur**, doivent **le faire le plus rapidement possible** pour tenir compte des délais nécessaires à l'étude de leur dossier. En cas d'acceptation, il est impératif de fournir une "attestation de prise en charge" des frais de formation au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

▪ **Financement personnel :**

Règlement à effectuer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation par chèque.

La profession d'auxiliaire ambulancier :

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger et/ou il est l'équipier de l'ambulancier diplômé (DEA), dans l'ambulance.

Pour exercer le métier, l'auxiliaire ambulancier devra fournir à son employeur :

- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ;
- Un certificat médical de vaccinations (DT Polio, BCG, hépatite B). Il est indispensable d'effectuer au plus tôt la mise à jour de ces vaccinations.
- Une attestation de formation d'auxiliaire ambulancier de 70 heures.



Pièces à fournir :

- La fiche d'inscription dûment complétée avec une photo récente agrafée ou collée.
- 1 lettre de motivation manuscrite.
- 1 curriculum vitae (permettant de connaître vos expériences et parcours professionnels).
- L'attestation de stage de découverte d'une durée de 35 h 00 à faire compléter par l'entreprise d'ambulances (attestation de stage ci-jointe).
- La copie recto-verso du permis de conduire B conforme à la législation en vigueur et en état de validité, **hors période probatoire** (il faut donc avoir son permis de conduire depuis plus de 3 ans ou depuis plus de 2 ans pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée avant l'entrée en formation). **Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique n'est pas autorisé.**
- La copie de **l'avis médical d'aptitude à la conduite d'ambulance** : CERFA n°14880*02 à faire compléter par un médecin agréé par la préfecture pour les visites (liste disponible sur le site internet de la Préfecture).

Tout dossier incomplet sera retourné au candidat

Le dossier doit nous être adressé uniquement par voie postale
au plus tard le **vendredi 26 novembre 2021** (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Institut de Formation d'Ambulanciers
Formation d'Auxiliaires Ambulanciers
I.F.P.S. 33 rue du Maréchal Koenig - B.P. 652
85016 LA ROCHE SUR YON Cedex

Le dossier ne doit pas être déposé dans la boîte aux lettres de l'I.F.P.S.

